

## *Mouvements Agricoles*

# **Interceptions et dégradations de véhicules frigorifiques : des actes illégaux et inacceptables**

Alors que l'OTRE, organisation professionnelle représentant les ETI, PME et TPE françaises du transport routier, alerte depuis plusieurs semaines sur les graves conséquences économiques de la mobilisation agricole, elle dénonce des actes totalement inacceptables.

**Ces derniers jours, sur plusieurs points du territoire national, des véhicules frigorifiques ont été interceptés, leurs remorques ouvertes avec effraction et des marchandises détruites. Ces actes se sont produits sous le regard de forces de l'ordre restées passives, laissant se dérouler des actions manifestement illégales.**

Malgré les récentes nouvelles annonces du Gouvernement, les mouvements agricoles se poursuivent. Les transporteurs rappellent avec constance que, s'ils comprennent la détresse du monde agricole, aucune action de contestation ne saurait justifier des atteintes aux biens, la destruction de marchandises ou la mise en péril d'un secteur économique essentiel. Ces agissements exposent de nombreuses entreprises de transport, déjà fragilisées, à des conséquences financières majeures.

L'OTRE renouvelle solennellement sa demande de garantie de la libre circulation des véhicules sur l'ensemble du territoire. **Elle appelle les agriculteurs à cesser immédiatement toute interception, contrôle arbitraire, dégradation des poids lourds et destruction de marchandises.**

Depuis le début de ce conflit, l'OTRE exprime les très vives inquiétudes des professionnels du transport routier quant aux déséquilibres économiques engendrés. Si l'État se révèle incapable de garantir la libre circulation et la protection des véhicules et des marchandises, le Gouvernement devra impérativement mettre en place des mesures compensatoires pour les entreprises impactées, notamment :

- Des exonérations de charges fiscales et sociales,
- La garantie de l'absence de sanctions en cas de manquements directement imputables au mouvement,
- Toutes mesures permettant d'éviter des défaillances d'entreprises.

Les entreprises de transport lourdement touchées ne souhaitent plus, comme lors de conflits précédents, supporter seules les conséquences de ces blocages, particulièrement destructeurs dans le contexte économique actuel des PME du secteur.

### **À propos de l'OTRE**

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110.000 salariés.

**CONTACT PRESSE :** Samira BOUZAGHOU – 06.34.32.17.67 – samira.bouzaghou@otre-direction.org

**OTRE - Organisation des Transporteurs Routiers Européens**  
Domaine du Courant – 10 bis rue du Courant - 33310 LORMONT  
Tél : +33 (0)1 53 62 83 40 - contact@otre-direction.org - [www.otre.org](http://www.otre.org)  
N° Préfectoral : 4832 - Siret : 434 428 470 00026